

Instructeur de la conduite automobile (H/F)

Le permis de conduire automobile est aujourd'hui devenu un élément indispensable à la vie privée et professionnelle de tout un chacun.

Si tu souhaites être à l'origine de la délivrance de ce document, le métier d'instructeur de la conduite automobile s'offre à toi.

.....

Pour devenir instructeur de la conduite automobile, tu devras au préalable posséder ton permis de conduire. La première étape de ta formation professionnelle consistera dès lors en la préparation du permis pour apprentis-instructeurs de conducteurs de véhicules. A cette fin, tu devras être âgé de 20 ans au moins et être en possession depuis au moins deux ans du permis de la classe B.

Après avoir accompli avec succès le "test pour candidats apprentis-conducteurs de véhicules" auprès du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, tu pourras conclure un contrat d'apprentissage auprès d'un patron autorisé à former des apprentis.

Ton apprentissage s'étendra en principe sur une durée de 2 ans. Seront testées non seulement tes aptitudes et connaissances de la conduite, mais également ta connaissance détaillée de la mécanique de véhicules automobiles et des règles du code de la route national et international ; tu devras également démontrer tes aptitudes pédagogiques et orales.



ACTIVITÉS ET TÂCHES

- + Organiser et diriger des cours de formation théorique et pratique pour conducteurs de véhicules automoteurs
- + Préparer des candidats aux examens du permis de conduire

QUALITÉS ET PROFIL

- + Disposer des aptitudes techniques et pédagogiques
- + Avoir une faculté de compréhension d'autrui
- + Être d'un caractère équilibré



FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle).

FORMATION DAP

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont une 5e AD (d'adaptation) ou 45 modules en classe de 5e P (de préparation) et un avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion) ainsi qu'être en possession d'un permis de conduire B depuis 2 ans et passer un examen auprès du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 2 années. La formation est réalisée en régime professionnel suivant la voie de formation dite « concomitante » donc sous contrat d'apprentissage avec un patron-formateur. La formation pratique en entreprise est accompagnée d'un enseignement théorique dans un lycée technique.

La première étape de la formation professionnelle d'instructeur de la conduite automobile consiste dans la préparation du permis de conduire des apprentis-instructeurs. L'autorisation de rouler pour apprentis-instructeurs est limitée à 5 ans par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et n'est pas renouvelable. En plus des aptitudes de conduites seront examinées les connaissances détaillées de la mécanique automobile, du code de la route au Luxembourg et à l'étranger ainsi que des compétences pédagogiques et linguistiques.



FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 855.62)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 22 août 2019

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 855.62)

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)	
Brut:	Mensuel
Avant projet intégré intermédiaire:	2328 €
Après projet intégré intermédiaire:	2649 €